

SENAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 28 MARS 1906

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1906.

(Voir les nos 4, 102 et 110, session de 1905-1906, de la Chambre des Représentants, et 30, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président-Rapporteur; le Comte W. DE MERODE, le Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE, le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE et STEURS.

MESSIEURS,

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour 1906 est basé sur un effectif de 3,244 hommes et 1,878 chevaux; il s'élève à . . fr. 8,767,838 »

Les crédits alloués par le Budget de 1905 montent à . . 8,649,308 25

Il y a donc pour cette année une augmentation de . fr. 118,529 75

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante, pour les deux sections du Budget :

A. Dépenses ordinaires. Exercice 1906.	fr.	7,339,278	»
Id. Exercice 1905.	.	7,228,713	25
	Augmentation de.	. . . fr.	110,564 75
B. Dépenses exceptionnelles. Exercice 1906. fr.	1,428,560	»
Dépenses exceptionnelles. Exercice 1905. fr.	1,420,595	»
	Augmentation de.	. . . fr.	7,965 »
	Soit en plus pour l'exercice 1906.	. . . fr.	118,529 75

L'augmentation des dépenses ordinaires, soit fr. 110,564-75, se justifie comme suit :

1° Un accroissement d'effectif, particulièrement dans le pays de Charleroi, et quelques fluctuations normales dans la composition des cadres des sous-officiers et gendarmes;

2° Le casernement de nouvelles brigades et une allocation pour le logement des hommes mariés;

3° Le grand développement donné au corps de la gendarmerie rend insuffisant le crédit pour le service sanitaire des hommes et des chevaux.

Le crédit de 1,428,560 francs pour les dépenses exceptionnelles forme la suite de ceux qui ont été portés aux budgets des exercices précédents :

Continuation des travaux de la caserne destinée à l'escadron mobile, installé provisoirement à Tervueren ; construction de bâtiments à affecter au logement des diverses brigades, tant anciennes que nouvelles ; amélioration ou achèvement des bâtiments déjà occupés ; appropriation d'immeubles à l'usage de casernes ; acquisition d'objets d'ameublement. Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés. Acquisition d'objets de couchage.

QUESTIONS.

Quand pourra être occupée la nouvelle caserne de gendarmerie, de Bruxelles ?

Quelle est la composition de l'escadron mobile ?

Quels sont les effectifs normalement disponibles pour un service d'ordre ?

RÉPONSES.

La nouvelle caserne de gendarmerie, en construction à Ixelles pour l'escadron mobile, pourra vraisemblablement être occupée vers le milieu de l'année 1908.

L'escadron mobile se compose actuellement de 5 officiers, 109 sous-officiers et gendarmes à cheval et 45 gendarmes à pied.

L'effectif disponible pour un service d'ordre est variable, mais normalement d'environ 114 gendarmes.

Je ne ferai pas ici, Messieurs, l'éloge des services que, depuis 75 ans, la Gendarmerie a rendus à notre pays ; le dévouement inlassable de ce corps d'élite mérite non seulement notre estime, mais encore toute notre gratitude.

Votre Commission de la Guerre a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1906, à l'unanimité des membres présents.

A la Chambre il a été adopté par 97 voix contre 30.

Le Président-Rapporteur,
Comte DE BERGEYCK.